



© Médiathèque Commission européenne

sensibilisation aux opportunités professionnelles dans l'espace transfrontalier que d'une finalité de suivi et d'appui personnalisés à l'embauche.

L'accord-cadre de coopération pour le placement franco-allemand⁹⁷ signé le 26 février 2013, intervient quant à lui pour développer le suivi et l'appui personnalisé à l'embauche en développant un service de placement transfrontalier. Il constitue un cas exemplaire de gouvernance transfrontalière opérationnelle.

⁹⁷ Voir la fiche projet page 101.

ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

Mais pour inciter les travailleurs à franchir la frontière, ceux-ci doivent être en mesure de trouver un poste à des niveaux de qualification et de salaire équivalents dans le pays voisin.

Or, l'absence de lisibilité concernant les équivalences de diplômes et de certifications professionnelles acquises de part et d'autre de la frontière n'encourage pas l'exercice de certaines professions sur l'autre versant frontalier.

Un double besoin se présente alors : travailler à la reconnaissance juridique des diplômes et des qualifications, tout en favorisant la connaissance de ces équivalences par les travailleurs et les employeurs.

- ✚ **La Directive 2005/36/CE du 7 mai 2005** a consolidé et actualisé les mécanismes de reconnaissance des qualifications pour l'exercice des professions réglementées dans l'espace communautaire, sans toutefois établir un régime de reconnaissance automatique des diplômes.
- ✚ **En France, le centre ENIC-NARIC** est chargé de la reconnaissance des diplômes étrangers (en établissant des attestations de comparabilité) et de l'information des bénéficiaires. Il peut également conseiller les actifs français dans leurs démarches à l'étranger. Le cas échéant, des coopérations peuvent s'établir entre le centre ENIC-NARIC et les organismes équivalents dans les pays voisins : c'est notamment le cas avec les services de l'enseignement obligatoire de l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si la question de la reconnaissance des diplômes et des qualifications relève des échelles européenne et transnationale, le territoire transfrontalier, qui concentre cette problématique, devient un espace d'expérimentation en la matière.

- ✚ **Les réseaux EURES-T** œuvrent pour une meilleure communication sur ces outils et des projets INTERREG contribuent à l'élaboration de référentiels de formation professionnelle communs, majoritairement pour les métiers en pénurie ou en tension sur le territoire transfrontalier, associés à des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (« Multiform » pour le programme France-Wallonie-Vlaanderen, « Formation professionnelle sans frontières » pour le programme Rhin Supérieur, « Modularisation de l'offre de formation transfrontalière », « Plateforme transfrontalière de formation professionnelle » et « VAE en zone frontalière » pour le programme France-Suisse, etc.). Ces dispositifs s'adressent donc également aux publics moins qualifiés, plus vulnérables face au degré d'exigence croissant des employeurs.